

SERVICE DE GARDE

A SAVOIR - FÉVRIER

RELEVÉS FISCAUX

Les documents fiscaux pour 2018 seront envoyés via le sac à dos ou remis en main propre autour du 25 février 2019. Si votre enfant est absent lors de la distribution, vos documents seront postés.

RELEVÉS FISCAUX (SUITE)

Advenant que les frais de 2018 ne soient pas déjà payés en totalité, le paiement doit être reçu avant le 12 février pour apparaître sur votre document.

RELÂCHE

N'oubliez pas que le service de garde est également fermé pendant la semaine de relâche (du 4 au 8 mars 2019).

Aussi, la dernière journée de SDG pour l'année scolaire sera le 21 juin 2019.

PAIEMENT

Les frais de garde de janvier et février doivent être payés avant le 20 février 2019.

Les enfants dont les comptes ne sont pas en règle ne peuvent pas participer aux sorties lors des journées pédagogiques.

PÉDAGOS À VENIR

La fiche d'inscription aux journées pédagogiques de février et mars vous sera envoyée sous peu. Elle contient toutes les informations importantes pour chaque sortie.

Veuillez retourner seulement le coupon détachable avant le 8 février.

INDEXATION

Le gouvernement du Québec a annoncé le 21 décembre 2018 une indexation du montant de la contribution parentale pour les sdg en milieu scolaire.

Le tarif quotidien pour un élève ayant un statut régulier passe de 8,20 \$ à 8,35 \$ et ce, à compter du 1er janvier 2019. Le tarif lors des journées pédagogiques demeure à 9\$ par jour.

SERVICE DE GARDE

A SAVOIR - FÉVRIER

PATINS

Un immense merci aux parents qui ont accompagné les groupes de Mme Sandra et de Mme Marie-Frédérique lors de leur sortie à la patinoire Bleu-Blanc-Bouge.

Nous tentons de répéter l'expérience.
Gardez l'oeil ouvert!

PIÈCES D'IDENTITÉ

Si une personne inhabituelle vient chercher votre enfant au SDG, elle doit se présenter avec une pièce d'identité et ce, même si son nom apparaît dans la liste des gens autorisés. Prévenez vos proches de cette obligation.

CHANGEMENT DE FRÉQUENTATION

Il est toujours possible de faire des changements à l'horaire de votre enfant.

Le document de changement de fréquentation se trouve en ligne ou au SDG et doit être remis au maximum le jeudi de la semaine précédente. Nous n'offrons pas le service de halte-garderie

MÉDICAMENTS

Advenant que votre enfant doive prendre un médicament, celui-ci doit être dans la bouteille originale AVEC prescription. Il faut également remplir le formulaire d'autorisation qui se trouve en ligne ou au secrétariat

PARTAGE DE NOURRITURE

Comme vous le savez peut-être, il n'y a plus d'interdits alimentaires dans la boîte à lunch cette année. Par contre, il reste que plusieurs enfants ont des allergies dans l'école. Nous demandons votre collaboration afin de discuter avec votre enfant de l'importance de ne pas partager sa nourriture pour des raisons de sécurité.

VÊTEMENTS DE RECHANGE

C'est un bon moment pour renouveler les vêtements de rechange de votre enfant. Assurez-vous de choisir des vêtements appropriés à la saison. Aussi, il est recommandé de mettre quelques paires de chaussettes pour garder les pieds au sec.